Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260122-D202603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/03

Conseillers en exercice : 13
Quorum : 07
Conseillers présents : 10
Conseillers ayant pris part au vote : 12
Date de convocation : 16/01/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Jeudi 22 janvier 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Isabelle KERVAREC, excusée et représentée par Patricia DELATTRE ; Yoann LE DOEUFF, excusé et représenté Emmanuelle LE STUM et Jenna TANGUY, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Pauline DUVACHER

Objet : Réhabilitation de la buvette – validation de devis

Présentation : Julien BROUQUEL

VU *le devis de l'entreprise Bois-expo pour l'habillage de la buvette du terrain de foot ;*

Julien BROUQUEL, Adjoint aux travaux, propose, afin de soutenir l'effort de l'association ASDJ, de réaliser un habillage de la buvette du terrain de foot ainsi qu'un auvent.

Ainsi, il présente aux membres du Conseil municipal le devis de l'entreprise Bois-expo pour l'habillage de la buvette du terrain de foot d'un montant de 2 726,82 € HT soit 3 272,18 € TTC. Il indique également que ce devis sera complété par un second comprenant le bac acier pour un montant de 2 038 € HT soit 2 445,60 € TTC.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur BROUQUEL et en avoir délibéré**,**

DECIDE

par : 9 voix pour - 3 abstention - 0 voix contre

- **DE VALIDER** ce devis de l'entreprise Bois-expo pour l'habillage de la buvette du terrain de foot d'un montant de 2 726,82 € HT soit 3 272,18 € TTC ;
- **DE VALIDER** l'acquisition du bac acier pour un montant de 2 038 € HT soit 2 445,60 € TTC.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 26/01/2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN